

consacrer à la radio, aux journaux et aux revues et, quelle proportion de ces fonds vais-je continuer à dépenser pour la réclame par la poste.

• (8.50 p.m.)

Voici où je veux en venir: les magazines, tout comme les journaux, doivent essayer de l'emporter sur leurs concurrents dans le domaine de la réclame, mais les magazines doivent faire une concurrence d'un genre particulier. Mais les quotidiens ont un marché qui n'est pas sérieusement accaparé par la *Tribune* de Chicago, le *Times* de New York ou l'*Examiner* de Los Angeles, tandis que les revues canadiennes doivent soutenir la concurrence terrible de toutes les autres revues américaines qui entrent ici. Si nous frappons leur budget de publicité d'un impôt, comme nous sommes liés par la convention de l'Union postale universelle d'admettre toutes les revues—le seul parti à prendre si l'on impose des frais terminaux sur les revues importées, c'est de se retirer de l'Union postale—alors, nous rendrions évidemment un bien mauvais service aux revues canadiennes.

L'hon. M. Hees: Cela signifie-t-il...

M. le vice-président: A l'ordre. Pour être juste envers tous ceux qui veulent participer au débat sur l'article 1, je pense que les autres députés devraient attendre qu'on aborde d'autres articles du bill pour poser des questions.

M. Orlikow: Tout d'abord, monsieur le président, je désavoue catégoriquement le principe que le ministre a formulé comme s'il s'agissait d'un des dix commandements: le ministère des Postes devrait du jour au lendemain, après plus de 100 ans, devenir rentable et il est immoral ou illégal de subventionner le service postal. Je ne propose pas des subventions aux tarifs postaux ni même des subventions au niveau actuel mais le ministre a semblé conclure qu'il ne doit pas y avoir de subventions.

Si nous avons appliqué ce principe à tout le pays il n'y aurait pas eu de pays. La construction du chemin de fer transcontinental a été absurde du point de vue économique mais sans ce projet le Canada n'aurait pas été un pays viable.

Une voix: Parlez de la mesure.

M. Orlikow: C'est un fait que nous avons un gouvernement majoritaire. Il est vrai que les honorables vis-à-vis forment le gouvernement mais, monsieur le président, les députés [L'hon. M. Kierans.]

de ce côté-ci de la Chambre ont été élus pour venir exprimer les opinions de leurs commettants et je refuse de me faire imposer silence par le chahut d'applaudissements prolongés qui ont fusé ce soir. Je suis riche en patience. Si les députés de l'autre côté et, les personnalités bestiaux dans le coin, là-bas, veulent applaudir d'autres orateurs, j'attendrai, mais j'ai le droit de me faire entendre. J'ai écouté le ministre. Je l'écouterai de nouveau ainsi que tout orateur de l'autre côté de la Chambre, mais, que le diable m'emporte, ils n'osent pas souvent se prononcer dans l'autre camp. Je suis certain, toutefois, que les députés de ce côté-ci écouteront leurs discours, mais nous méritons la même courtoisie. (*Applaudissements*)

Dieu merci je n'ai pas à rendre compte aux députés d'en face de ce que je dis. Ils rendront des comptes à leurs commettants et moi aux miens.

On a accordé des subventions à tous les secteurs de la vie économique de notre pays. Certaines industries de l'Ontario et du Québec n'auraient pas tenu pendant une semaine sans un régime tarifaire, acquitté par les Canadiens de l'Ouest, qui permet à ces industries d'exploiter leur entreprise grâce aux prix qu'elles obtiennent pour leurs produits. Nous pourrions acheter des denrées à meilleur marché aux États-Unis, mais nous avons imposé un tarif parce que nous avons décidé que nous voulions au Canada une industrie de l'acier et de l'automobile. Nous accordons aussi des subventions aux produits agricoles.

Je dis, en somme, qu'il n'y a rien de répréhensible à accorder des subventions au service postal, si nous y voyons une justification sociale. Or le ministre n'y a même pas pensé.

Sauf erreur,—je parle de mémoire mais sans trop m'écarter, je pense,—le ministre a dit que seulement le quart du courrier de première classe provenait des citoyens ordinaires, comme par exemple la mère qui écrit à sa fille ou à son fils à l'autre bout du pays, et que 75 p. 100 du courrier de première classe était posté par des organismes commerciaux. C'est vrai, personne ne le conteste. Mais le ministre et tous les députés savent assurément qu'une entreprise commerciale qui fait face à une augmentation des tarifs postaux, ou de n'importe quels autres frais, se rattrapera sur le consommateur. Lorsque le ministre porte de 5 à 6c. le tarif postal d'une lettre, il impose à vrai dire une autre taxe au consommateur ordinaire, et je ne suis pas convaincu que ce soit nécessaire.

Passons maintenant à la question du tarif du courrier de la deuxième classe. Je n'ai pas